

Violences policières : la France de nouveau prise à partie au Parlement européen

7 FÉVRIER 2020 PAR [ELLEN SALVI](#)

Les eurodéputés polonais ont lancé une pétition pour dénoncer « la violence des autorités de la République française contre les citoyens ». Malgré les nombreuses condamnations internationales, Paris continue de balayer les critiques, comme le prouve encore la réponse du chef de file des élus macronistes à Strasbourg.

Les eurodéputés polonais n'ont visiblement guère apprécié les leçons d'Emmanuel Macron. En déplacement à Varsovie et Cracovie les 4 et 5 février, le président de la République avait profité de son discours devant les étudiants de l'Université Jagellone pour pointer du doigt les politiques conduites en Pologne par le parti ultraconservateur de Jaroslaw Kaczynski, Droit et Justice (PiS), depuis 2015.

Évoquant « *une résurgence nationaliste en négation des principes politiques européens* », il s'était inscrit dans la lignée d'une résolution adoptée mi-janvier par le Parlement de Strasbourg, pour mettre en garde contre la détérioration de l'État de droit dans ce pays – détérioration contre laquelle la Commission européenne avait aussi déclenché la procédure exceptionnelle de l'article 7, en décembre 2017.

En guise de réponse du berger à la bergère, l'eurodéputé polonais Jacek Saryusz-Wolski, qui avait conduit la liste de la coalition PiS-Alliance-Pologne solidaire aux européennes de mai 2019, a envoyé mercredi 5 février un courriel à l'ensemble de ses collègues parlementaires, pour leur enjoindre de « *signer la pétition que les anciens opposants au régime communiste ont adressée au Président E. Macron afin de lui demander d'arrêter la violence des autorités de la République française contre les citoyens* ».

« *Battre des personnes sans défense, leur tirer dessus, utiliser une brutalité injustifiée contre des protestataires qui exercent leurs droits civils à la liberté de rassemblement et d'opposition aux politiques des autorités, violent les droits de l'homme fondamentaux et les principes démocratiques. Tout cela dans son ensemble indique l'abus de pouvoir, la perte de toute mesure, qui transforme souvent révolte légitime en délire destructeur. Ce n'est pas différent du comportement de la police dans les pays totalitaires* », peut-on lire dans l'appel publié ci-dessous.

L'APPEL _ De nombreuses personnes, y compris des militants de l'opposition anticomuniste en République populaire de Pologne et dans les pays de l'ancienne Union soviétique, sont sérieusement préoccupées par ce qui se passe dans les rues françaises depuis longtemps. Nous sommes particulièrement soucieux par des scènes de violence, et de recours à la force contre des personnes rassemblées dans les défilés et les manifestations, ces événements suscitent nos inquiétudes et notre l'opposition particulière. Battre des personnes sans défense, leur tirer dessus, utiliser une brutalité injustifiée contre des protestataires qui exercent leurs droits civils à la liberté de rassemblement et d'opposition aux politiques des autorités, violent les droits de l'homme fondamentaux et les principes démocratiques. Tout cela dans son ensemble indique l'abus de pouvoir, la perte de toute mesure, qui transforme souvent révolte légitime en délire destructeur. Ce n'est pas différent du comportement de la police dans les pays totalitaires. Nous n'oublierons jamais la solidarité de la société française envers les Hongrois en 1956, les Tchèques et les Slovaques en 1968 ou les Polonais après l'imposition de la loi martiale en Pologne en 1981. À cette époque, la France était pour nous un modèle de démocratie. Aujourd'hui, c'est nous qui lançons un appel aux autorités de la République française à mettre fin à la violence contre les citoyens en grève et manifestants dans les lieux publics pour se faire entendre à écouter leur voix. Nous ne nous prononçons pas sur le fond du différend . Elle doit être résolue par les citoyens de la République française eux-mêmes. Mais face à la violence étatique, nous ne pouvons pas rester silencieux ! Nous attendons du Président de la République française qu'il arrête immédiatement les activités des formations qui utilisent la violence contre les manifestants, ce qui est préjudiciable à leur dignité, leur santé et leur vie.

30.01.2020

*/-/ Piotr Hlebowicz /-/ Janina Jadwiga Chmielowska
/- /Jan Strękowski
/-/ Józef Śreniowski*

L'appel des eurodéputés polonais. © DR

Piqué au vif, Stéphane Séjourné, le chef de la délégation française Renaissance à Strasbourg, a adressé le lendemain une réponse à Jacek Saryusz-Wolski pour « rétablir un certain nombre de faits concernant la situation en France » (voir la reproduction in extenso de son courriel sous l'onglet Prolonger). Cette réponse a atterri dans la boîte mail de tous ceux qui avaient reçu l'appel de l'eurodéputé polonais. Revenant sur les expressions « *violence des autorités* » et « *totalitaires* », employées dans la pétition, l'ancien conseiller politique du président de la République s'insurge :

« *Y a-t-il en France un effort organisé des autorités visant à porter atteinte à l'intégrité physique des citoyens ? Est-il impossible en France pour un citoyen d'obtenir réparation pour un usage disproportionné de la force par les autorités ? La France est-elle gouvernée par des individus non élus ? Le droit de grève, de manifester, de débattre est-il bafoué dans la rue et dans les médias, y compris publics ? Non, bien sûr que non* », écrit-il, reprenant la rhétorique d'Emmanuel Macron, qui s'est récemment indigné contre les « *discours politiques extraordinairement coupables* » laissant penser « *que nous ne serions plus dans une démocratie, qu'une forme de dictature se serait installée* ».

Sur la scène internationale, les arguments de défense brandis par Stéphane Séjourné ont pourtant été mis à mal depuis longtemps. En effet, en plein mouvement des « gilets jaunes », nombreux sont ceux à s'être inquiétés des manquements de Paris en matière de libertés publiques et de respect des droits humains. Le 14 février 2019, le Parlement européen avait d'ailleurs adopté à une large majorité une résolution non contraignante, condamnant « *le recours à des interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques lors de protestations et de manifestations pacifiques* ».

Sans désigner un État membre en particulier, le texte rappelait que « *le recours aveugle à la force contre la foule est contraire au principe de proportionnalité* ». Les eurodéputés français s'étaient tout de même retrouvés au cœur des débats. « *Il n'y a qu'en France, en Pologne et en Grèce qu'il y a un usage sans limites de ces instruments qui [...], selon les équipes médicales, causent des blessures de guerre* », avait alors dénoncé l'élue écologiste Yannick Jadot, faisant déjà un rapprochement entre Paris et Varsovie.

Quelques jours plus tard, c'était au tour de Dunja Mijatović, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de rendre public un mémorandum accusateur, dans lequel la France était cette fois-ci explicitement visée. Recommandant la « *suspension* » de l'usage du lanceur de balles de défense (LBD), l'experte bosnienne avait appelé à « *mieux respecter les droits de l'homme lors des opérations de maintien de l'ordre* » et « *à ne pas apporter de restrictions excessives à la liberté de réunion pacifique à travers la proposition de loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations* ».

Le 6 mars de la même année, devant le Conseil des droits de l'homme à Genève, Michelle Bachelet, la haute-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, s'alarmait de l'« *usage excessif de la force* » contre les gilets jaunes et demandait à Paris une « *enquête approfondie* » sur les violences policières. Des critiques immédiatement balayées par l'exécutif français dans un argumentaire consulté par *Le Monde*, insistant sur les conditions « *particulièrement difficiles* » auxquelles étaient soumis policiers et gendarmes, et justifiant l'utilisation d'armes de force intermédiaire par la violence des « *attroupements* ».

Un an après, ce sont les mêmes arguments que Stéphane Séjourné utilise dans sa réponse aux eurodéputés polonais. Parlant d'« *une violence de plus en plus imprévisible et radicale* », le chef de la délégation Renaissance reconnaît que face à celle-ci, « *certaines dépositaires de l'autorité publique ont commis des fautes* ». « *Nous savons nous regarder en face et avons lancé dès mars dernier une révision du schéma national de maintien de l'ordre* », écrit-il. Pour autant, il l'assure, « *la France est un État de droit où l'usage proportionné de la force par les forces de l'ordre est strictement contrôlé et réglementé* ».

Et de poursuivre : « *La justice en France est indépendante et chacun peut y avoir recours s'il considère qu'il y a eu un recours disproportionné de la force ou que ses droits n'ont pas été pleinement respectés.* » Dans les faits tels que rapportés par le procureur de la République Rémy Heitz en novembre 2019, seules 146 des 212 enquêtes confiées à la « *police des police* » (IGPN) ont été transmises au parquet de Paris. Et sur ces 146 enquêtes, 54 ont été classées sans suite. Pour ne citer qu'elle, l'affaire de Maria, la jeune femme dont le crâne avait été fracassé à Marseille (Bouches-du-Rhône) en décembre 2018, prouve à quel point l'IGPN protège souvent les siens.

Contacté par Mediapart, l'ancien conseiller politique du président de la République n'a souhaité ajouter aucun commentaire sur la pétition lancée par les eurodéputés polonais. « *Ma réponse suffira en elle-même je pense* », nous a-t-il simplement indiqué.